

ADMINISTRATEURS

J.C. GERMAIN
J. DREVETON
F. MORETTI
P. GERMAIN

MANDATAIRES

L. PACIELLO
S. DUPLEX
O. GERMAIN
N. SEGUIN
G. ARBONA
S. RIEU
J.D. DREVETON
L. MARTINOT

ASSOCIATION TERRE ET HUMANISME

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2022

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite au tableau de l'Ordre de la Région de Marseille
et sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes - CRCC de Montpellier - Nîmes

S.A. au capital de 250 000 euros - RCS Avignon 70 B 9 - Siret 702 620 097 00023 - APE 6920Z - TVA : FR 57 702 620 097

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31/12/2022

TERRE ET HUMANISME

Association d'intérêt général
MAS DE BEAULIEU BP19
07230 LA BLACHERE

Mesdames, Messieurs,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association TERRE ET HUMANISME relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport, et présentant les caractéristiques suivantes :

- *Bénéfice*88 555 €
- *Total de bilan*.....1 854 466 €
- *Total produits d'exploitation*2 066 938 €

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association TERRE ET HUMANISME à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

✓ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

✓ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

✓ Règles et principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par l'association nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

✓ Estimations comptables

▪ Titres de participation

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues ainsi que des évaluations qui en résultent ayant conduit à l'absence de dépréciation des titres.

La note de l'annexe précise que votre association procède à la réalisation d'estimations portant sur l'évaluation des titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les approches retenues par votre société pour estimer la valeur actuelle des titres des sociétés détenues.

▪ Dons

Nous nous sommes assurés de la justification des dons reçus par recoupement avec les documents fournis par les établissements financiers ou intermédiaires et les divers donateurs. Nous avons mesuré la bonne affectation chronologique.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

V - Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société TERRE ET HUMANISME à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI - Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Avignon, le 04 mai 2023

S.A. J. CAUSSE & ASSOCIES

Charlotte MORETTI

Commissaire aux Comptes Associée

Signé électroniquement le 12/05/2023 par
Charlotte Pougnet Moretti



Annexés au présent rapport :
Comptes annuels de l'exercice.

Bilan Actif

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022			Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	
		Brut	Amortis. Provision	Net	Net	
État exprimé en €						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et de développement				
		Donations temporaires d'usufruit	23 000,00	10 733,31	12 266,69	16 866,68
		Concessions brevets droits similaires	21 519,50	19 699,97	1 819,53	5 100,80
		Fonds commercial				
		Autres immobilisations corporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles	Terrains	290 886,98	73 786,08	217 100,90	49 143,96
		Constructions	316 550,46	4 396,53	312 153,93	
		Installations techniques, mat et outillage indus.	50 974,92	32 132,40	18 842,52	669,99
		Autres immobilisations corporelles	111 290,76	79 999,74	31 291,02	35 019,56
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		Biens reçus par legs ou donations dest. à être céd				
	Immobilisations financières	Participations et Créances rattachées	198 496,38		198 496,38	198 196,38
		Autres titres immobilisés	125 177,50		125 177,50	25 168,00
Prêts		40 000,00		40 000,00	40 000,00	
Autres		200,00		200,00	200,00	
TOTAL (I)		861 546,04	216 351,50	957 348,47	370 365,37	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours	21 844,67		21 844,67	17 262,29	
	Créances	Créances cli. , adhér., usag. et cpt. rattachés	73 237,78		73 237,78	49 913,26
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances	313 403,63		313 403,63	296 147,89
		Valeurs mobilières de placement				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	449 786,97		449 786,97	674 796,54
		Charges constatées d'avance	38 844,36		38 844,36	9 010,85
TOTAL (II)		897 117,41		897 117,41	1 047 130,83	
TOTAL ACTIF (I+II)		1 758 663,45	216 351,50	1 854 465,88	1 417 496,20	

Bilan Passif

État exprimé en €

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	
Fonds Propres	Sans droit de reprise	Fonds propres statutaires		
		Fonds propres complémentaires		
	Avec droit de reprise	Fonds propres statutaires		
		Fonds propres complémentaires	5 000,00	5 000,00
	Réserves	Réserves statutaires ou contractuelles	61 497,00	61 497,00
		Réserves pour projet de l'entité	621 938,00	647 003,00
		Autres		
	Report à nouveau	70 559,63	76 325,78	
	Excédent ou déficit de l'exercice	88 554,50	-30 831,15	
	Situation nette (sous total)	847 549,13	758 994,63	
	Fonds propres consommables			
	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées			
	TOTAL (I)	847 549,13	758 994,63	
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	12 266,69	16 866,68	
	Fonds dédiés	306 962,92	213 527,13	
	TOTAL (II)	319 229,61	230 393,81	
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
	TOTAL (III)		0,00	
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	295 692,52	0,00	
	Dépôt et cautions reçus	300,00		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	51 157,00	30 018,70	
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales	89 511,73	95 532,92	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes	27 633,89	46 142,14	
	Instruments de trésorerie			
	Produits constatés d'avance	223 392,00	256 414,00	
	TOTAL (IV)	687 687,14	428 107,76	
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)		1 854 465,88	1 417 496,20	

Compte de résultat - Produits

État exprimé en €		Du 01/01/2022	Du 01/01/2021
		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Produits d'exploitation	Cotisations	15 110,00	21 127,00
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens <i>dont ventes de dons en nature</i>	26 164,54	21 506,01
	Ventes de prestations de service <i>dont parrainages</i>	201 996,66	252 338,36
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	295 271,00	232 720,00
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	798 072,67	517 834,43
	Mécénats	117 743,83	119 382,77
Legs, donations et assurances-vie	164 522,87	63 618,86	
Contribution financières	242 282,73	314 960,98	
	Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts d	41 203,18	31 225,21
	Utilisations des fonds dédiés	152 782,21	165 816,11
	Autres produits	11 788,26	8 897,01
	TOTAL (I)	2 066 937,95	1 749 426,74
Produits financiers	Participations	115,06	
	Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	6 931,11	5 532,50
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		6,71
	Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
	TOTAL (II)	7 046,17	5 539,21
Produits excep	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 031,65	1 402,57
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL (III)	1 031,65	1 402,57
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)		2 075 015,77	1 756 368,52
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			30 831,15
TOTAL GENERAL		2 075 015,77	1 787 199,67

Compte de résultat - Charges

État exprimé en €		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	12 465,68	18 747,30
	Variation de stock	-4 582,38	-8 154,58
	Autres achats et charges externes	610 681,82	486 065,73
	Aides financières (Suventions reversées aux partenaires locaux)	287 635,40	382 853,73
	Impôts, taxes et versements assimilés	36 531,01	30 027,96
	Salaires et traitements	584 197,70	532 374,62
	Charges sociales	174 810,20	152 430,21
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	26 098,45	22 498,46
	Dotations aux provisions		
	Report en fonds dédiés	246 218,00	153 258,10
	Autres charges	3,92	1,72
		TOTAL (I)	1 974 059,80
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	1 583,04	48,04
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements		
	TOTAL (II)	1 583,04	48,04
Ch. Except.	Sur opérations de gestion	10 749,43	16 979,38
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL (III)	10 749,43	16 979,38
	Participation des salariés aux résultats (IV)		
	Impôts sur les bénéfices (V)	69,00	69,00
	TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	1 986 461,27	1 787 199,67
	SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	88 554,50	0,00
	TOTAL GENERAL	2 075 015,77	1 787 199,67

ANNEXES AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/22** dont le total est de **1 854 466€** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un excédent de **88 555€**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du **01/01/22 au 31/12/22**. Ces comptes annuels ont été établis le **22 mars 2023** par le Conseil d'administration de l'association.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

TERRE & HUMANISME, en bref :

28 ans d'action : Depuis 1994, Terre & Humanisme partage, transmet et soutient une agriculture écologique, humaine et solidaire inspirée par Pierre Rabhi.

Notre conviction : Chaque être humain doit pouvoir se nourrir en autonomie tout en préservant la terre et ses ressources naturelles.

Notre mission : Nous formons et sensibilisons les acteurs de l'agriculture paysanne et du grand public à l'agroécologie, en France, en Afrique de l'Ouest, et sur le pourtour Méditerranéen

Nos valeurs : La terre & l'humanisme indissociables.

Moyens humains 2022 :

- ✓ 10 administrateurs, 3 auditeurs
- ✓ **Siège :** 17 salarié.es en CDI, 2 salarié.es en CDD, 1 contrat d'insertion et 2 apprenties
2 stagiaires, 1 service civique
- ✓ **Antenne Ouagadougou Burkina :** 1 CDI détaché, 2 CDI locaux
- ✓ 800 adhérents, 15 167 donateurs, 15 entreprises mécènes

Moyens Financiers 2022 :

La générosité du public : collectes et campagnes de dons, épargne solidaire, mécénat d'entreprise pour 57% des ressources (1 100K€)

Le soutien de fonds privés et institutionnels : subventions publiques et fonds privés en accord avec notre Charte éthique pour 27% des ressources (524K€)

Nos revenus propres d'activités : prestations de formation, d'expertise et vente de publications, divers pour 16% des ressources (298K€)

Faits marquant 2022 :

L'association réalise ainsi un budget de 1 741K€, le plus important jamais réalisé ; + 7% par rapport 2021

- ✓ Les charges de personnel ont augmenté de 11% ; année pleine de la revalorisation salariale engagé en 2021 + augmentation indexé sur l'inflation.
- ✓ Développement d'un pôle agroécologie paysanne, avec l'achat de la ferme de la Noria et un premier budget de 125K€ investi sur la mise en production et la recherche-action

Pour financer ce budget, l'association en plus de ses ressources habituelles, a pu compter sur un don dédié à l'achat de la ferme de 200K€ de la fondation Mercan et d'une assurance vie de 164K€

Le résultat 2022 se conclut sur un excédent de 88K€.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Généralité

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

En outre, il a été fait application des obligations particulières résultant du règlement N° 99.01 du Comité de la Réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que de la modification du **règlement n°2018-06 mettant en place un nouveau plan comptable**.

Il est établi pour les mêmes opérations :

- une comptabilité générale tenue selon le plan comptable général, en particulier celui des associations, aboutissant au bilan et au compte de résultat ;
- une comptabilité analytique qui ventile les charges et les produits par destination, c'est-à-dire en fonction de chaque objectif ou action.

Changements de méthode (Néant)

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés et rattachés au coût d'acquisition des immobilisations.

Concernant la première application des règlements comptables CRC 2002-10 et CRC 2004-04, il convient de préciser :

- la comptabilisation détaillée des immobilisations telle que déjà pratiquée antérieurement a été estimée satisfaisante aux critères de la méthode des composants,
- les durées et bases d'amortissement retenues ne diffèrent pas de façon significative des nouvelles modalités prescrites.

En conséquence, aucun retraitement particulier n'a été mis en œuvre pour les immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|---|-------------------|
| • Constructions | ...NEANT..... ans |
| • Agencements et aménagements des constructions | 3 à 10 ans |
| • Matériel et outillage industriels | 3 à 5 ans |
| • Installations générales | 3 à 5 ans |
| • Matériel de bureau et Mobilier | 3 à 5 ans |
| • Matériel Informatique et Logiciel | 1 à 3 ans |

ANNEXES AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2022

Stocks

Les Stock d'approvisionnement sont composés des matières 1ere non périssables et non utilisées par la cuisine stages et bénévole en fin d'exercice, et des transformations du Jardin (confitures ect). Les stocks de marchandises sont composés des livres et DVD invendus en fin d'exercice.

Les entrées en stocks sont évaluées suivant la méthode au dernier prix d'achat frais accessoires éventuels inclus. A la clôture de l'exercice, il est pratiqué un inventaire physique des quantités présentes en stock. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Créances et Dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilité : Les disponibilités sont composées des soldes des comptes bancaires et des caisses au 31/12/2022.

Provision pour charges

- Engagements de retraite

Il a été jugé, peu significatif contenu de l'age et l'ancienneté des salariés.

- Provisions pour charges

Les provisions correspondent à des charges probables que l'association aura à supporter en N+1 sur des engagements budgétaires en année N vis-à-vis de nos partenaires à l'international.

DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUITS

Le 3 septembre 2020 ; il a été constaté par huissier la donation temporaire d'usufruit par M. Fabrice Guillet à Terre & Humanisme des biens suivants :

La masse des biens donnés comprend L'USUFRUIT A DUREE FIXE de 5 ans des biens ci-dessous désignés, dont la NUEPROPRIÉTÉ est conservée par le DONATEUR :

1°) 500 parts de la SCPI FAIR INVEST au prix unitaire de 200 € soit pour une valeur totale de CENT MILLE EUROS

Ci100 000,00 EUR

En application des dispositions de l'article 669 II du Code Général des Impôts, l'USUFRUIT A DUREE FIXE est valorisé à 23% de la pleine propriété,

En conséquence, L'USUFRUIT A DUREE FIXE de ladite valeur est évalué à VINGT TROIS MILLE EUROS

Ci23 000,00 EUR

ANNEXES AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2022

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

CADREA : IMMOBILISATIONS	Valeur brute		Augmentations		CADREB : IMMOBILISATIONS	Diminution		Valeur brute en fin d'exercice
	en début d'exercice		Réévaluation	Acquisitions		Virement	Cessions	
Frais d'établissement R&D	0			0	Frais d'établissement R&D	0	0	0
TOTAL 1					TOTAL 1			
Donations temporaires d'usufruit	23 000				Donations temporaires d'usufruit			23 000
Logiciel - Charte Graphique - Site Internet	21 520				Logiciel - Charte Graphique - Site Internet			21 520
Immobilisations incorporelles en cours	0				Immobilisations incorporelles en cours			0
Autres postes d'immo. incorporelles	41 020			0	Autres postes d'immo. incorporelles	0	0	44 520
TOTAL 2					TOTAL 2			
Terrains	12 452				Terrains	0	0	12 452
Terres agricoles	0		175 150		Terres agricoles			175 150
Batiments	0		316 550		Batiments			316 550
Agencements et aménagements des constructions	103 285				Constructions, installations générales, agencement.	0	0	103 285
Installations techniques, matériel et outillage ind.	30 975		20 000		Installations techniques, matériel et outillage ind.		0	50 975
Installations générales, agencements, aménagements divers	61 034		2 287		Installations générales, agencements, aménagements divers	0	0	63 321
Matériel de transport	15 731				Autres matériels de transport	0	0	15 731
Matériel de bureau et matériel informatique	28 853		3 386		Matériel de bureau et informatique, mobilier		0	32 239
Immobilisations corporelles en cours					Immobilisations corporelles en cours		0	
TOTAL 3	246 796		0	517 372	TOTAL 3	0	0	769 703
Participations SCI Mas de Beaulieu	197 028				Participations SCI Mas de Beaulieu	0	0	197 028
Autres participations	1 168		300		Autres participations			1 468
Titres SASU AEPSS	1 500				Titres SASU AEPSS	0	0	1 500
Titres Crédit Coopératif	23 668		100 010		Titres Crédit Coopératif			123 678
Prêt SASU AEPSS	30 000				Prêt SASU AEPSS			30 000
Prêt Asso Pen an Hoat	10 000				Prêt Asso Pen an Hoat			10 000
Caution	200				Caution	0	0	200
TOTAL 4	263 564		100 310		TOTAL 4	0	0	363 874
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)	551 379		0	617 682	TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)	0	0	1 178 097

ETAT DES AMORTISSEMENTS

CADREA ; IMMOBILISATIONS AMORTISSABLE	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DEL'EXERCICE			
	Montant en debut d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement R&D				
TOTAL 1				
Autres postes d'immo. incorporelles	17 953	1 747		19 700
TOTAL 2				
Terrains				
Batiments		4 397		4 397
Constructions, installations générales,	66 593	7 193		73 786
Installations techniques, matériel et outillage	30 305	1 827		32 132
Installations générales, agencts., aménagements.	29 708	5 902		35 610
Autres matériels de transport	14 725	1 006		15 731
Matériel de bureau et informatique, mobilier	26 066	2 592		28 658
TOTAL 3	167 397	22 918	0	190 315
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)	185 350	24 665	0	210 015
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISIONS POUR AMMORTISSEMENTS DEROGATOIRES (NEANT)			
CADRE C	MOUVEMENT DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES SUR PLUSIEURS EXCERCICES (NEANT)			

ANNEXES AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2022

ETAT DES PROVISIONS (Néant)

ETAT DES FONDS DEBIES

FONDS DEBIES CONTRIBUTIONS FINANCIERES	Origine	Montant en début d'exercice	Augmentations dotations exercice	Diminutions reprise exercice	Montant en fin d'exercice
Fondation du patrimoine - Ruché Tronc	Fonds privés	2 551		1 003	1 548
Fondation Comgest - AAE Méd 2	Fonds privés	30 000	15 000	30 000	15 000
Fondation Léa Nature - Jardins HH	Fonds privés	27 065		10 195	16 870
Fondation Lemarchand - Jardins HH	Fonds privés	10 000		10 000	0
FdF Seydoux - AAE Méd - 2	Fonds privés	31 281			31 281
Fondation Picard LFF	Fonds privés	20 000		20 000	0
Goodeed 1 - Jardins HH	Fonds privés	10 000		10 000	0
Goodeed 2 - Jardins HH	Fonds privés	9 280		9 280	0
CFSI - FDF - APAD	Fonds privés	30 047		22 421	7 626
Fondation LMI - Jardins HH	Fonds privés	3 586	6 100	3 586	6 100
Fond de dotation P.Rabhi - AAE Méd 2	Fonds privés		1 110		1 110
Fondation Raja - Femme Benin	Fonds privés		19 654		19 654
Fondation Salvia - AAE France	Fonds privés		3 332		3 332
TOTAL		173 810	45 196	116 485	102 521

FONDS DEBIES GENEROSITE	Origine	Montant en début d'exercice	Augmentations dotations exercice	Diminutions reprise exercice	Montant en fin d'exercice
Mas de Beaulieu - Jardins pédagogiques	Générosité du public	4 975		1 552	3 423
Collecte Jardin Solidaire HH	Générosité du public	3 400		3 400	0
Collecte 1% Jardin Solidaire HH	Générosité du public	2 565		2 565	0
Don achat Ferme Noria	Générosité du public		197 222		197 222
Naturéo Paysan	Mécénat	6 000		6 000	0
Boulangere LFF	Mécénat	7 741	3 800	7 741	3 800
Onatera	Mécénat	1 790		1 790	0
1% pour la Planet Cada	Mécénat	5 000		5 000	0
1% pour la Planet HH	Mécénat	8 250		8 250	0
TOTAL		39 721	201 022	36 298	204 445

FONDS REPORTES LIES AU DONATIONS	Origine	Montant en début d'exercice	Augmentations dotations exercice	Diminutions reprise exercice	Montant en fin d'exercice
Usufruit temporaire 500 part SCPI FAIR INVEST	donation	16 867		4 600	12 267
TOTAL DES FONDS DEBIES		230 398	246 218	157 384	319 232

ETATS DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant en début d'exercice	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avc droit de reprise	5 000				5 000
Réserves	708 500	-25 065			683 435
Report à nouveau	76 326	-5 766			70 560
Exédent ou déficit de l'exercice	-30 831		88 555	-30 831	88 555
Situation nette	789 826	-30 831			847 550
Fonds propres consommables	0				0
Subventions d'investissement	0				0
Provisions réglementées					
TOTAL	789 826	-30 831	88 555	-30 831	847 550

ANNEXES AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2022

ETAT DES CREANCES

CADRE A	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Clients	73 238	73 238	
Personnel et comptes rattachés	897	897	
Débiteurs divers	2 031	2 031	
Produits à recevoir	309 143	309 143	
Charges constatées d'avances	38 844	38 844	
TOTAL	424 153	424 153	0

ETAT DES DETTES

CADRE B	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et Dettes - établissement de crédit à plus de 2 ans à l'origine	295 693	13 051	54 176	228 466
Fournisseurs et comptes rattachés	51 157	51 157		
Personnel et comptes rattachés	33 766	33 766		
Sécurité sociale et autres organisme sociaux	31 198	31 198		
Impot sur les bénéfiques	69	69		
Autres impôts, taxes et assimilés	24 548	24 548		
Autres dettes	10 123	10 123		
Charges à Payer	17 442	17 373		
Produits constatés d'avance	223 392	223 392		
TOTAL	687 387	404 676	54 176	228 466
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 307			

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges & produits d'exploitation	38 844	223 392
TOTAL	38 844	223 392

ENGAGEMENT FINANCIER

Intérêts sur emprunt	3 896
TOTAL	3 896
(1) dont concernant: les engagements assortis de suretés réelles	

ANNEXES AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2022

PARTICIPATIONS

SCI Mas de Beaulieu	Montant	SASU AEPSS	Montant
Capital	282 548	Capital	1 500
Situation nette au 31.12.2022	148 013	Apport en Cpt courant de Terre & Humanisme	30 000
Résultat au 31.12.2022	30	Situation nette au 31.12.2022	-26 728
% des titres détenu par Terre & Humanisme	69%	Résultat au 31.12.2022	650
Valeur Comptable des titres	197 029	% des titres détenu par Terre & Humanisme	100%
		Valeur Comptable des titres	1 500

ANNEXES COMPTE D'EMPLOIS DES RESSOURCES 2022

REGLES D'ETABLISSEMENT DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER)

En application des dispositions de l'article 8 de l'ordonnance du 28 juillet 2005, les associations et fondations qui font ou souhaitent faire appel à la générosité du public doivent intégrer dans l'annexe des comptes annuels, le compte d'emplois des ressources (CER).

Dans le cadre de la réforme du plan comptable (règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018), l'Autorité des normes comptables (ANC) a décidé de créer un compte de résultat par origine et destination (CROD) afin de permettre de rendre compte du modèle économique des organismes sans but lucratif (OSBL) qui ont d'autres ressources que celles issues de la générosité du public.

Le règlement conserve cependant le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public (CER) issu de la loi de 1991 et de l'arrêté de 1993, qui se concentre exclusivement sur les ressources issues de la générosité du public.

Définition de la générosité du public

La générosité publique est un acte consécutif d'une décision d'une personne physique.

Sont considérées comme ressources relevant de la générosité du public : Les ressources collectées auprès du public, tel que les dons individuels et nominatifs encaissés par l'association, les legs et autres libéralités émanant de personnes physiques encaissés par l'association ainsi que le mécénat d'entreprise.

Définition des missions sociales

Les missions sociales d'une structure correspondent à son objet social, tel que défini dans ses statuts. Les missions sociales de Terre & Humanisme correspondent ainsi à la diffusion et la transmission de l'agroécologie, selon trois grands axes :

- ✓ Agroécologie Citoyenne
- ✓ Agroécologie Paysanne
- ✓ Agroécologie Solidaire
- ✓ Conseils & Formation en Agroécologie

Ces 4 axes, fortement imbriqués et interdépendants, répondent à l'objectif de contribuer à la transition agroécologique, tant en France que dans le reste du monde.

Principe d'affectation des coûts

Les coûts sont imputés dans la comptabilité analytique qui intègre les rubriques du CROD et du CER :

- **Les missions sociales** où sont affectées les charges directes et indirectes liées à la mise en œuvre des activités de ces missions.
- **Les frais de recherche et de collecte de fonds** où sont affectés les frais liés à la collecte auprès de la générosité du public, des fonds privés et des subventions publiques.
- **Les frais de fonctionnement** ou sont affectés les frais relatifs au fonctionnement de la structure et des services généraux (communication institutionnelle, service comptable, contrôle de gestion et frais généraux)

ANNEXES COMPTE D'EMPLOIS DES RESSOURCES 2022

Les charges du personnel de Terre & Humanisme sont imputées aux différentes rubriques du CROD/CER en fonction des temps passés par les salariés sur les différentes activités liées à leur poste.

L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public (colonne 2 du CROD)

Les emplois de l'exercice, 1 741K€ ont été financés à 49% par des fonds issus de la générosité du public (soit 851K€)

Les ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public correspondent à l'ensemble des dons des particuliers et des entreprises.

Les dons des particuliers collectés dans le cadre de produits financiers solidaires proposés par notre partenaire le Crédit Coopératif sont également présentés dans cette rubrique.

Dons Manuels non affectés	841 420	76%
Cotisations	15 110	1%
Dons Ponctuels	173 888	16%
Prélèvements Automatiques	40 778	4%
Produits financiers solidaires	364 448	33%
Dons arrondi sur salaire/en caisse	1 424	0%
Mécénat d'entreprise non affectés	81 249	
Assurance Vie	164 523	15%
Dons Manuels affectés	254 030	23%
Crowdfunding (Noria)	17 535	2%
Mécénat d'entreprise affectés	36 495	3%
Dons Ponctuels affectés (Noria)	200 000	18%
Autres produits liés à la générosité	4 711	0%
Dons de parts SCI MAS DE BEAULIEU		0%
Dividendes	4 711	0%
TOTAL 2022	1 100 160	100%

Le suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2022

En 2022, la consommation des ressources collectées auprès du public pour le budget réalisé (851K€) et pour l'affectation en fonds dédiés (197K€) est inférieur au montant des ressources collectées sur l'exercice (1 100K€) et au report des fonds dédiés des années antérieurs (36K€).

L'excédent (88K€) est ajouté au solde des années antérieures, ayant été placé en réserve pour projet associatif.

Le solde des ressources collectées auprès du public, non affecté et non utilisé fin 202 s'élève ainsi à 717K€.

ANNEXES COMPTE D'EMPLOIS DES RESSOURCES 2022

Valorisation des contributions volontaires

Le temps bénévole passé par les membres du bureau et du Conseil d'administration pour la conduite de leurs mandats auparavant valorisé sur la base du salaire moyen de l'association soit 2 040€ Brut Mensuel, n'est plus significatif du fait de la maturité de la gouvernance partagée qui nécessite moins d'implication de leur part, et de la rémunération exceptionnelle des administrateurs, autorisée par les statuts, lors d'investissement plus important.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2022		2021	
	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 100 160	1 100 160	723 676	723 676
1.1 Cotisations sans contrepartie	15 110	15 110	21 127	21 127
1.2 Dons, legs et mécénats	1 080 339	1 080 339	697 836	697 836
- Dons manuels	798 073	798 073	514 834	514 834
- Legs, donations et assurances-vie	164 523	164 523	63 619	63 619
- Mécénat entreprises	117 744	117 744	119 383	119 383
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	4 711	4 711	4 713	4 713
2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	526 917		618 381	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	228 888		300 981	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	298 029		317 400	
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	295 271		248 495	
4- REPRISE SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5- UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	152 782	36 298	165 816	52 798
TOTAL	2 075 131	1 136 458	1 756 369	776 474
CHARGES PAR DESTINATION				
1- MISSIONS SOCIALES	1 400 605	611 207	1 287 240	552 157
1.1 Réalisés en Frances	737 605	386 034	665 289	303 222
- Actions réalisées par T&H	717 884	366 313	616 010	253 943
Agroécologie citoyenne	197 753	153 901	176 018	132 777
Agroécologie paysanne	66 254	50 730		
Formation & Expertise en agroécologie	289 526	76 492	320 899	83 993
Solidarité & Partenariat	164 351	85 190	119 093	37 173
- Versement aux partenaires locaux	19 721	19 721	49 279	49 279
1.2 Réalisées à l'étranger	663 000	225 173	621 951	248 935
- Actions réalisées par T&H	395 085	183 745	288 376	94 563
- Versement aux partenaires locaux	267 915	41 428	333 575	154 372
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	148 000	86 748	115 057	63 176
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	92 213	72 675	72 378	55 470
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	55 787	14 073	42 679	7 707
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	191 569	152 725	231 575	166 626
5- IMPOTS SUR LES BENEFICES	69		69	
6- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCISE	246 218	197 222	153 258	25 346
TOTAL	1 986 461	1 047 902	1 787 199	807 305
EXCEDENT OU DEFICIT	88 670	88 556	-30 831	-30 831

COMPTE D'EMPLOIS ET DE RESSOURCES COLLECTES

EMPLOIS	2022	%	2021	%
1- MISSIONS SOCIALES	611 207	72%	552 157	71%
1.1. Réalisées en France	386 034	45%	303 222	39%
- Actions réalisées directement	366 313	43%	253 943	32%
Agroécologie citoyenne	153 901	18%	132 777	17%
Agroécologie paysanne	50 730			
Formation & Expertise en agroécologie	76 492	9%	83 993	11%
Solidarité & Partenariat	85 190	10%	37 173	5%
-Versements à d'autres organismes	19 721	2%	49 279	6%
1.2. Réalisées à l'étranger	225 173	26%	248 935	32%
- Actions réalisées directement	183 745	22%	94 563	12%
Solidarité & Partenariat	183 745	22%	94 563	12%
-Versements à d'autres organismes	41 428	5%	154 372	20%
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	86 748	10%	63 176	8%
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	72 675	9%	55 470	7%
2.2. Frais de recherche autres ressources	14 073	2%	7 707	1%
3- FRAIS DE COMMUNICATION & FONCTIONNEMENT	152 725	18%	166 626	21%
TOTAL DES EMPLOIS	850 680	100%	781 959	100%
4- DOTATIONS AU PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICES	197 222		32 048	
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	88 556			
TOTAL	1 136 458		814 007	

RESSOURCES	2 022	2 021
1 – RESSOURCES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1. Cotisations	15 110	21 127
1.2. Dons, legs et mécénats	1 080 339	634 217
Dons manuels	798 073	514 834
Legs, donations et assurances-vie	164 523	
Mécénat	117 744	119 383
1.3. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	4 711	4 146
TOTAL DES RESSOURCES	1 100 160	659 490
2 – REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
3 – UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	36 298	52 798
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		101 719
TOTAL	1 136 458	814 007
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (hors fonds affectés)	628 593	730 312
EXCEDENT OU DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	88 556	-101 719
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (hors fonds affectés)	717 149	628 593

ADMINISTRATEURS

J.C. GERMAIN
J. DREVETON
F. MORETTI
P. GERMAIN

MANDATAIRES

L. PACIELLO
S. DUPLEX
O. GERMAIN
N. SEGUIN
G. ARBONA
S. RIEU
J.D. DREVETON
L. MARTINOT

ASSOCIATION TERRE ET HUMANISME

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice
Clos le 31 décembre 2022.

TERRE ET HUMANISME

Association d'intérêt général
MAS DE BEAULIEU BP19
07230 LA BLACHERE

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés de la convention suivante mentionnée à l'article L. 612-5 du Code de Commerce, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Cocontractant(s)	Madame VERNET Françoise
Fonction(s)	Présidente
Nature	Rémunération
Montant(s)	4 380 € de janvier à décembre 2022

A Avignon, le 4 mai 2023

S.A. J. CAUSSE & Associés

Charlotte MORETTI

Commissaire aux Comptes Associée

Signé électroniquement le 12/05/2023 par
Charlotte Pougnet Moretti

